

한국 동란 (1950-1953) 중의 프랑스의 역할

로랑 키즈피트

파리 7 대학 박사 / 한국 연구 그룹 UMR 8173 멤버

Le rôle de la France dans la guerre de Corée

Laurent QUISEFIT

Docteur en Asie orientale et sciences humaines, Université Paris Diderot – Paris 7
Membre du Groupe de recherches sur la Corée UMR 8173 CNRS/EHESS

La guerre de Corée a été le conflit majeur de ce que les Occidentaux ont longtemps appelés la ‘guerre froide’. Or, cette expression rend bien mal des conflits nombreux que le monde a subi durant cette longue période, que ce soit en Amérique du Sud, en Afrique ou en Asie. Seule l’Europe a été épargnée sur son sol¹, et l’expression est, pour ainsi dire, occidentalocentrée, malgré sa fortune internationale².

Les différentes études publiées jusqu’à aujourd’hui, en France comme à l’étranger, se sont surtout attachées à analyser les effets les plus larges et les plus visibles de la guerre de Corée, et notamment le déroulement des opérations militaires ou celui des débats de l’ONU.

En France, une demi-douzaine d’ouvrages a été consacrée, avec des fortunes diverses, à la guerre en général, ou au bataillon français de l’ONU³. Cependant, consacrés aux questions tactiques et au microcosme de l’unité française, ou aux questions relevant des débats onusiens, ou encore du conflit coréen en général, ces ouvrages n’ont pas retenu le champ d’investigation représenté par les processus de prise de décision qui a présidé à l’engagement de la France dans cette guerre. On pourra arguer que les archives ne sont ouvertes que depuis une quinzaine d’années, ce qui est récent en comparaison avec les archives américaines, par exemple, mais il restait possible d’interroger des acteurs et des témoins directs de ces événements.

Le rôle de la France, hormis l’aspect tactique et humain représenté par l’aventure du bataillon français de l’ONU, n’a ainsi pas fait l’objet d’études approfondies, ni dans ses ressorts, ni dans le contexte précis dans lequel il s’inscrit.

L’action de la France se décline sur deux plans, le diplomatique et le militaire, qui participent tous deux du politique. Clausewitz a clairement exposé cet aspect dans sa célèbre formule qui veut que la guerre soit le prolongement de la politique d’Etat. La politique, ainsi que l’a traduit Raymond Aron, « *détermine la fin au service de laquelle la stratégie mène les combats* »⁴, de sorte qu’elle cesse d’être strictement ancrée dans le domaine militaire.

Le théoricien prussien remarquait d’ailleurs le danger et l’absurdité qu’il y avait à juger des événements militaires d’un point de vue exclusivement militaire. L’action considérée étant conditionnée par la politique, était, autrement dit, *politique en sa finalité* — atteindre ses objectifs politiques, mais *militaire en ses moyens*.⁵

Ainsi, l’engagement de la France se décline sur ces deux plans, diplomatique et militaire, qui sont tous deux l’expression de la même volonté politique. Nous allons ci-après observer

¹ Exception faite de l’insurrection de Budapest, et de la répression politique.

² *Naegjòn* en coréen, *xolodnaya voïna* en russe, etc.

³ Une dizaine de thèses ont été consacrées à ce conflit, principalement dans des aspects juridiques, aucun ne se rapportant au rôle de la France, *stricto sensu*.

⁴ Aron, Raymond, *Sur Clausewitz*, Complexe, Bruxelles, 2005, p. 151-152. Voir aussi Ludendorff, *La Guerre Totale*, Flammarion, Paris, 1937, pp. 5-6. Pour Clausewitz, voir « De la Guerre », traduction française, Coll. *Tempus*, Perrin, Paris, 2006. Préfacé par G. Chaliand.

⁵ Aron, op. cit., p. 152.

les modalités de l'action de la France dans le conflit coréen, en décomposant la réception de la guerre de Corée en France, c'est-à-dire comment le conflit fut appréhendé par les principaux acteurs politiques, l'action de la France à l'ONU, enfin les conditions de l'engagement militaire français en Corée.

I. L'attaque nord-coréenne et les réactions internationales

Le 25 juin 1950, à l'aube, Kim Il Sung (1912-1994), leader de la Corée du Nord, déclenche une offensive planifiée de longue date contre la Corée du Sud dirigée par Syngman Rhee (Yi Sùngman). On a longtemps débattu des responsabilités du déclenchement de cette guerre, les Nord-Coréens ayant en effet diffusé la thèse d'une incursion profonde des Sudistes en Corée du Nord. En réalité, et les archives soviétiques sont à cet égard formelles, l'offensive nord-coréenne a été préparée en amont, avec le concours de conseillers soviétiques. D'ailleurs, l'essentiel de l'armement et du matériel de l'armée populaire ont incontestablement été fournis par l'Union soviétique. Malgré un faisceau de présomption sérieux relatif au risque de guerre réuni par les services de renseignement américains et sud-coréens, et l'activation d'une posture d'alerte au début de juin⁶, l'attaque nord-coréenne bouscule une armée sud-coréenne largement dépourvue d'armes lourdes, de chars et d'aviation. Pyongyang dispose d'une puissante armée forte de dix divisions avec 198 380 hommes⁷, 210 avions de combat et 242 chars d'assaut T 34 de fabrication soviétique soutenus par une importante artillerie⁸.

La surprise est totale et Séoul est prise en trois jours et les Etats-Unis ont à peine le temps d'organiser l'évacuation des résidents occidentaux vers le Japon. Washington convoque immédiatement une réunion extraordinaire du Conseil de sécurité, qui condamne, le 25 juin — date de New-York —, l'agression nord-coréenne, et invite l'agresseur à se retirer.

Deux jours plus tard (27 juin)⁹, prenant acte du silence nord-coréen et de son refus implicite de se conformer à la résolution du 25 juin, le Conseil de sécurité vote une nouvelle résolution, recommandant aux Membres de l'Organisation des Nations Unies « *d'apporter à la république de Corée toute l'aide nécessaire pour repousser les assaillants et rétablir dans cette région la paix et la sécurité internationales* »¹⁰.

Les bases légales d'une intervention sont ainsi posées. Désormais, les Etats membres sont fondés à intervenir en Corée en excipant des décisions onusiennes. Le président des Etats-Unis, Harry S. Truman (1884-1972), dans une déclaration célèbre, précédant de peu le vote onusien, annonce le 27 juin qu'il a ordonné aux forces aériennes et maritimes des Etats-Unis « *de donner aux troupes gouvernementales coréennes abri et soutien* »¹¹, en accord avec les décisions prises au Conseil de sécurité. Persuadé que Staline a planifié une offensive générale

⁶ Entretien avec le général sud-coréen Paik Sòn-Yòp, Séoul, mars 2005.

⁷ Total des trois armes.

⁸ Cf. Kim Myòng-ki, « Yuk i-o tongnan » (Guerre de Corée), in Tong-A Segye Saekkwa *Tae Baekkwa Sajòn*, p. 529-532. Ces chiffres ne prennent pas en compte les forces paramilitaires. Dans *Le Monde* du 25-26 06 1996, Michel Tatu ne propose que 136 000 hommes.

⁹ Date des Etats-Unis.

¹⁰ Adoptée à la 474^e séance par 7 voix contre 1 (Yougoslavie), cf. www.un.org/french, Hu, Hong-lick, *Le Problème coréen*, éditions A. Pedone, Paris, 1953, p. 181, ainsi que Chung In-seop (In-seop Chung) *Korean Questions in the United Nations*, Seoul National Univ. Press, 2002, p. 254.

¹¹ *Bulletin quotidien de presse étrangère* du 30 juin 1950, n° 1616, et Archives du ministère des Affaires étrangères, (ci-après MAE), Asie-Océanie, 1944-1955, Corée, dossier 18, f. 70.

en Asie, Truman, craignant une offensive de la Chine populaire en direction Taiwan, donne mission à la VIIe flotte américaine de croiser dans le détroit de Formose pour prévenir toute attaque de Pékin contre la Chine nationaliste autant que pour empêcher une initiative malheureuse de Jiang Jie-shi, qui rêve encore de reconquérir la Chine continentale.

Cette déclaration est bientôt suivie d'autres actions concrètes. Face à l'effondrement sud-coréen, les Etats-Unis engagent progressivement, au début de juillet, des unités prélevées sur les forces d'occupation américaines au Japon, qui ne peuvent mener que des actions retardatrices. Ces forces sont en effet incapables de s'opposer à la vigoureuse poussée des armées de Pyongyang, qui progressent rapidement dans les régions méridionales.

Notre propos n'est pas de reproduire ici tout le déroulement de la guerre, mais de donner les clefs nécessaires à la compréhension de la situation de la Corée lorsque la France apprend, avec stupeur et inquiétude, qu'une nouvelle guerre a éclaté en Extrême-Orient.

1) La guerre de Corée vue depuis Paris

L'ouverture des hostilités en Corée surprend la France en pleine crise ministérielle. Selon la formule ironique d'André Fontaine, « *la France se livrait aux joies périodiques des crises ministérielles* »¹². En effet, le déclenchement du conflit coréen coïncide avec une grave crise politique portant sur la question du reclassement des fonctionnaires. Le gouvernement Bidault et le parti socialiste SFIO s'opposent sur cette question. En réalité le conflit est bien plus complexe, puisqu'il concerne aussi les questions scolaires, l'évolution du statut de l'Union Française¹³ notamment à propos de la Tunisie, le salaire minimum vital, la politique étrangère du gouvernement.

Le 24 juin, à la suite de la crise soulevée par le parti socialiste, Georges Bidault dépose devant l'Assemblée nationale la question de confiance sur les incidences budgétaires d'un reclassement des fonctionnaires¹⁴. A treize heures, le gouvernement Bidault est renversé par 352 voix (communistes et apparentés, socialistes, une cinquantaine de modérés et RPF), contre 230. Le président entame aussitôt les consultations nécessaires à la constitution d'un nouveau cabinet¹⁵.

Les audiences se succèdent à l'Elysée pendant toute la journée du 25 juin et continuent encore durant la matinée du 26¹⁶. C'est à ce moment que parvient la nouvelle de l'embrasement de la Corée¹⁷.

Le 26 juin, après avoir mis au clair les affaires politiques, le président Auriol reçoit Parodi, Secrétaire général du Quai d'Orsay, pour conférer de l'affaire de Corée. L'incompréhension et la méconnaissance de la situation sont totales, comme en témoigne le *Journal* de Vincent Auriol. Le président Auriol et Parodi expriment clairement leur surprise devant l'attitude russe, illogique, et par suite incompréhensible. L'URSS veut-elle la guerre ? Dans ce cas pourquoi ne siège-t-elle pas au Conseil de sécurité, pour gêner les autres membres et observer ? Et si les Nord-Coréens ne se conforment pas aux résolutions du Conseil de sécurité

¹² André Fontaine, *Histoire de la Guerre Froide*, tome 2, *De la Guerre de Corée à la crise des alliances, 1950-1963*, p. 13.

¹³ En remplacement de l'empire colonial, l'idée était née au lendemain de la seconde guerre mondiale, sous la pression des mouvements anti-colonialistes, de former une sorte de Commonwealth à la française, garantissant plus d'autonomie aux colonies, et une gestion autonome progressive par les habitants indigènes.

¹⁴ « *La raison de mon départ fut l'insistance avec laquelle Maurice Petsche me demanda pour la défense de son budget de poser la question de confiance sur le reclassement des fonctionnaires.* » (G. Bidault, *D'une résistance à l'autre*, Paris, 1965, p. 183).

¹⁵ Sur ces questions, voir Georgette Elgey, *Histoire de la IVe République*, Fayard, Paris, 1968, tome 1 : 1945-1951.

¹⁶ Vincent Auriol, *Mon septennat 1947-1954-notes de journal*, Paris, 1970, p. 270-271.

¹⁷ Rappelons que le décalage horaire est de huit heures environ entre la France et la Corée.

de l'ONU, n'est-ce pas l'échec à terme de l'ONU, dont la Corée du Nord se moque ? A moins d'envoyer, comme le suggère Parodi, « *une armée internationale là-bas pour rétablir le droit (mais on risquera de voir les Russes envoyer de leur côté) et demander au préalable qu'ils suspendent les hostilités jusqu'à ce qu'une enquête soit faite pour savoir ce qui s'est passé, et on pourrait préparer une armée internationale qui irait [en Corée].* »¹⁸

La propagande nord-coréenne, et bientôt soviétique, gêne considérablement l'analyse des responsables occidentaux¹⁹, en affirmant que la Corée du Nord a répondu à une agression venue du Sud, alors que les faits parlent d'eux-mêmes : la Corée du Nord mène une offensive planifiée, cohérente, menée avec des moyens considérables : chars, avions, marine, puissante artillerie. Par contre, du côté sud-coréen, le prétendu agresseur, l'improvisation et la désorganisation dominent.

Tandis que la guerre fait rage dans la péninsule, le président de la République est vite rappelé à des préoccupations plus concrètes car la crise politique n'est pas terminée. Il faut attendre le 29 juin pour que, finalement, Henri Queuille (1884-1970) forme un nouveau gouvernement. Ce dernier est pourtant renversé peu de jours plus tard : le 4 juillet, Queuille est mis en minorité par 334 voix contre 221. Avec ce nouveau flottement politique, tout est à refaire. Le 11 juillet, René Pleven (1901-1993) se présente avec succès devant l'Assemblée nationale. Dans son discours d'investiture, il ne manque pas d'invoquer la situation en Corée, non pour demander qu'on y envoie des troupes, mais afin d'appeler à l'union nationale autour d'un gouvernement stable, soulignant « *la nécessité de s'unir sous l'autorité d'un gouvernement appuyé par une majorité décidée à donner à la nation l'exemple du sang-froid, de la discipline, du souci de la patrie* »²⁰. Ce « *souci de la patrie* », cependant, n'est pas de nature à renfermer la France dans l'Hexagone puisque, comme l'affirme René Pleven, « *la fidélité à l'Organisation des Nations Unies, aux obligations de la Charte, seront les fondements intangibles de notre politique étrangère* »²¹. Le nouveau gouvernement s'inscrit donc dans la continuité et entend poursuivre la politique extérieure dans le sens de l'œuvre accomplie.

Tandis que la France est fragilisée par l'instabilité ministérielle chronique de la IV^e République, les représentants de la France à l'ONU tentent cependant de mener une action cohérente.

2) La France à l'ONU

Accaparés par la question cruciale de la vacance du pouvoir, ni le Quai d'Orsay, ni l'Élysée n'ont réagi officiellement aux nouvelles en provenance de Corée. La délégation française à l'ONU a donc voté la condamnation de l'agression nord-coréenne en se fondant sur les télégrammes et les rapports de la commission des Nations unies pour la Corée. Ce faisant, elle manifestait le refus français d'accepter le recours à la guerre pour régler les différends internationaux, en même temps que son unité de vues avec ses alliés. Le représentant de la France à l'ONU, Jean Chauvel, a voté la condamnation de l'agression et a appuyé l'appel à l'aide internationale en faveur de la république de Corée. Dans un discours prononcé peu avant le vote du 27 juin, il explique que « *la république de Corée voit son existence menacée, en même temps que l'autorité du Conseil [de sécurité] et celle des Nations unies sont*

¹⁸ Vincent Auriol, *op. cit.*, p. 271-273. Voir aussi Vincent Auriol, *Journal du Septennat 1947-1954*, volume IV, 1950, Paris, 2003, p. 317.

¹⁹ La France est de plus handicapée par la capture de ses diplomates de Séoul par les Nord-Coréens, au début de juillet.

²⁰ Alfred Grosser, *La IV^e République et sa politique extérieure*, A. Colin, Paris, 1972, p. 279 sq.

²¹ *Idem.*

*ouvertement défiées ; l'action entreprise est brutale ; les suites peuvent en être graves, elles pourraient être d'une gravité extrême. Il n'est donc pas d'alternative à une réplique conduite de telle sorte que l'entreprise soit arrêtée net ; les remèdes doivent être appropriés aux circonstances et les circonstances sont de celles où la solidarité des Nations unies doit se manifester sans défaillance... »*²². Le délégué français poursuit en manifestant son appréciation pour le célèbre discours du président Truman²³, dans lequel ce dernier annonçait différentes mesures de préservation qu'il avait prises en Extrême-Orient. Pour Chauvel, cette déclaration témoigne d'une « *vision large et réaliste de l'état de choses en Extrême-Orient ; elle situe le problème particulier de la Corée dans le cadre général du Pacifique et de ce que l'on pourrait appeler le front du Pacifique dont les parties sont liées au point d'être interdépendantes...* ». Désireux de tempérer le terme militaire de front, Chauvel précise qu'il espère que les choses une fois rentrées dans l'ordre, les différents territoires mentionnés dans le discours du président américain deviendront des « bastions de la paix ».

Aussi est-ce sans surprise que peu après, la France vote avec ses alliés la résolution dite du 27 juin, qui « *recommande aux Membres de l'Organisation des Nations unies d'apporter à la république de Corée toute l'aide nécessaire pour repousser les assaillants et rétablir dans cette région la paix et la sécurité internationales* ».²⁴

Ce n'est pourtant que le 4 juillet, au moment où les Américains abandonnent Suwòn dans la précipitation que, sous la pression de la presse, le porte-parole du Quai d'Orsay annonce aux journalistes que la France remplira toutes les obligations qu'elle a souscrites en votant la résolution du Conseil de sécurité du 27 juin.²⁵

3) La résolution du 7 juillet 1950

Ce début du mois de juillet est marqué par un événement resté longtemps occulté mais d'une importance majeure pour la suite du conflit autant que pour l'estimation du rôle de la France dans ce conflit.

Le 7 juillet, la France et la Grande-Bretagne soumettent au vote de l'ONU un projet commun de résolution visant à confier le commandant unifié des forces de l'ONU en Corée aux Etats-Unis. La résolution prévoit notamment que tous les membres fournissent, en application des résolutions précédentes du Conseil de sécurité « *des forces militaires et toute autre assistance mettant ces forces et cette assistance à la disposition d'un commandement unifié sous l'autorité des Etats-Unis* » (point 3) et recommande que les Etats-Unis désignent le commandant en chef de ces forces, qui sera autorisé à user à sa discrétion du drapeau des Nations unies (point 4). Le commandement unifié sera cependant astreint à la fourniture au Conseil de sécurité des rapports concernant le déroulement de l'action entreprise, sous l'autorité du commandement unifié (point 6)²⁶.

Cette résolution est adoptée, sous le numéro 84, par sept voix et trois abstentions, les délégués indien, égyptien et yougoslave s'étant abstenus sans motiver leur vote²⁷. C'est un grand succès pour Washington et l'ONU, mais en réalité, les Etats-Unis ont procédé à une manipulation.

Concrètement, la France n'a pas fait que présenter le projet et voter la résolution du 7 juillet. En effet, le 6 juillet, lors d'une réunion réunissant les représentants britanniques,

²² Cf. MAE, Asie-Océanie, 1944-1955, Corée, vol. n°18, f. 74.

²³ Le représentant américain venait d'en donner lecture.

²⁴ Cf. www.un.org/french, Hu, Hong-lick, *op. cit.* p. 181, ainsi que Chung In-seop (In-seop Chung) *Korean Questions in the United Nations*, Seoul National Univ. Press, 2002, p. 254.

²⁵ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 19, f. 134 sq.

²⁶ *Bulletin des Nations Unies* du 1^{er} août 1950, vol. IX, n° 3, p. 93.

²⁷ Cf. MAE, Asie-Océanie, Corée n° 71, f. 71, télégramme de Chauvel, New York, le 7 juillet 1950.

français, et américains à l'ONU, sous la présidence du délégué de la Norvège²⁸, Warren Austin insiste de façon pressante pour qu'un projet américain de résolution, avalisé par toutes les autorités compétentes de l'administration Truman, soit accepté sans aucune retouche. Les Etats-Unis prient à cette occasion le délégué norvégien de prendre l'initiative de présenter le projet, soit seul, soit avec d'autres, au nom de son gouvernement. Après le refus de la Norvège, les Etats-Unis demandent à la France et à la Grande-Bretagne de présenter officiellement le projet, en leur nom propre²⁹. Paris ne s'oppose nullement à la désignation d'un commandement unifié des forces des Nations unies, à condition que le texte définisse clairement les limites de ses fonctions, et ne voit pas d'objection à l'utilisation du drapeau des Nations unies³⁰. Le 7 juillet, après le refus norvégien³¹, Chauvel présente la déclaration au nom de la France et de la Grande-Bretagne, et en profite pour marquer la haute appréciation du gouvernement français pour l'action américaine dans l'affaire coréenne³². La France, tout comme l'Angleterre, a ainsi servi de prête-nom aux Etats-Unis pour faire adopter la résolution sans que Washington n'apparaisse à nouveau à l'avant-scène. Ainsi, ce sont bien les Etats-Unis qui ont conçu les trois premières résolutions onusiennes qui fondent légalement l'intervention des forces de Nations unies en Corée contre les armées de la République populaire.

L'armée des Nations unies et les débris des forces sud-coréennes se sont entre-temps retranchés dans un espace restreint bientôt baptisé « Poche de Pusan ». Les offensives de l'armée populaire nord-coréenne ne parviennent pas à entamer sérieusement le réduit.

Le débarquement d'Inch'on, le 15 septembre 1950, permet à MacArthur d'isoler au sud l'essentiel des forces nordistes, grâce à une offensive combinée partie de la poche de Pusan. Bien que les combats soient parfois violents, notamment pour la reprise de Séoul, les unités nord-coréennes, privées de ravitaillement, se dissolvent dans la nature ; les soldats nord-coréens constituent des unités de guérilla ou, abandonnant armes et uniformes, tentent de se fondre dans la population. Séoul est repris à la fin de septembre³³, et les troupes onusiennes et sud-coréennes s'avancent vers le 38^e parallèle. La situation est totalement renversée. Le prestige américain est au plus haut, et l'ONU paraît légitimée dans son rôle de gardien de la paix.

4) Le franchissement du 38^e parallèle et la marche au Yalou

Pourtant, les Etats-Unis ne se contentent pas de reconduire l'agresseur à la frontière. D'une part, Rhee Syngman désire réunifier la péninsule³⁴, et les troupes sud-coréennes sont « résolues à entrer en Corée du Nord »³⁵. D'autre part, MacArthur sent que la victoire est proche, qu'il faut frapper un coup décisif. Dès le mois de juillet 1950, l'éventualité d'une intervention américaine et onusienne au nord du 38^e parallèle a été évoquée au Pentagone. Désormais, la question devient d'actualité et la diplomatie française s'en inquiète, en raison

²⁸ Qui exerce à cette date la présidence du Conseil de sécurité. De plus, le secrétaire général de l'ONU, Trygve Lie, norvégien et partisan d'un commandement unifié, avait préparé l'ébauche du texte.

²⁹ MAE, Asie-Océanie, Corée, n°71, f. 59.

³⁰ MAE, Asie-Océanie, Corée, n°71, f. 62 sq., Télégramme au départ, Paris le 6 juillet 1950.

³¹ Le secrétaire général de l'ONU, Trygve Lie, norvégien et partisan d'un commandement unifié, avait préparé l'ébauche du texte.

³² MAE, Asie-Océanie, Corée, n°68 sq., New York, le 7 juillet 1950. Le télégramme est signé par le secrétaire général du Quai d'Orsay, Parodi, mais on peut penser qu'il en réfèra à Schuman.

³³ *Le Monde*, 27 septembre 1950.

³⁴ Dès le 15 juillet 1950, « le Conseil sud-coréen, composé de 10 membres représentant les 210 députés de l'Assemblée nationale », a annoncé « son intention d'abolir le 38^e parallèle et de ne pas arrêter les forces coréennes sur ladite frontière » (Cf. MAE, Japon, rapports de l'attaché militaire français à Tokyo, f. 260, 25 juillet 1950.

³⁵ MAE, Asie-Océanie, Corée, dossier n° 23, f. 186 câble de Dejean pour Paris, 28 septembre 1950.

des risques d'extension du conflit à la Chine ou à l'URSS. Un diplomate estime qu'il ne serait pas impossible que « *le commandement américain, estime nécessaire de passer le 38^e parallèle, même si l'ONU n'avait pas eu le temps de se décider à ce sujet, de façon à profiter de l'effet de surprise pour occuper la Corée du Nord en vue de l'unification du pays, dont le principe est après tout reconnu par les résolutions des Nations Unies*³⁶ »³⁷.

On sait aujourd'hui que dès le 11 septembre, le *National Security Council* américain, avait recommandé au général MacArthur de « *préparer des plans pour l'occupation de la Corée du Nord* »³⁸. L'ambassadeur de France à Washington, Bonnet, rappelant les réticences françaises à cet égard, s'était vu répondre, bien qu'à titre officieux, par le directeur américain par intérim de la division d'Asie du Nord-Est, que « *l'effondrement subi des Nord-coréens pourrait être interprété comme un signe que les Chinois et les Russes avaient décidé de ne plus les aider et que dans ces conditions le risque pour les forces des Nations unies de se heurter aux troupes de Pékin ou de Moscou au Nord du 38^e parallèle en était très réduit* »³⁹.

Le 3 octobre, on apprend que la ville de Yangyang, à neuf kilomètres de la frontière, a été occupée par « *d'importantes forces sudistes* »⁴⁰. Le 7, les premiers soldats des Nations unies franchissent à leur tour le 38^e parallèle. Les manœuvres des Soviétiques, qui ont proposé une rencontre Staline–Truman, ont échoué. Le ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman, a rétorqué à Jacob Malik⁴¹ que ce n'était pas en faisant de la propagande que l'on faisait la paix, et avait demandé : « *Que l'on renonce à l'expansion idéologique, aussi funeste que l'expansion politique ; que l'on accepte loyalement la coexistence de régimes différents, respectueux les uns des autres ; que l'on passe des paroles aux actes.* »⁴² ; l'appel, on s'en doute, était resté vain. Le retour du représentant soviétique au Conseil de sécurité bloquait depuis le 1^{er} août la prise de nouvelles mesures relatives aux opérations en cours en Corée. Dean Acheson imagina donc de contourner la difficulté en recourant au vote de l'Assemblée générale de l'ONU.

La nouvelle résolution, adoptée le 7 octobre 1950⁴³, recommandait de « *prendre toutes les mesures appropriées pour assurer une situation stable dans l'ensemble de la Corée... de ne maintenir les forces des Nations Unies dans aucune partie de la Corée, sinon dans la mesure où il le faudra pour atteindre les objectifs énoncés ...* »⁴⁴.

Cette petite phrase, intelligemment formulée, expliquant que la position des Nations unies — et de l'Amérique — ne consistait à terme à « *ne maintenir les forces des Nations unies dans aucune partie de la Corée* » fut sans doute considérée par les Occidentaux comme un gage suffisant du caractère temporaire et limité de l'engagement de l'ONU.

La France non plus, malgré ses inquiétudes, ne parvint pas à retenir les Américains. En effet, « *assurer une situation stable dans l'ensemble de la Corée* », ce n'était pas attaquer vigoureusement et pousser vers le Nord jusqu'à la frontière sino-coréenne. Le délégué

³⁶ L'ONU ne reconnaît alors que le gouvernement de Séoul comme gouvernement légitime de la Corée.

³⁷ MAE, Asie-Océanie, 1944-1955, Corée, dossier n° 23, f. 114. Télégramme de Washington, reçu le 19 septembre 1950.

³⁸ Cf. A. Fontaine, *Histoire de la Guerre Froide*, t. 2, p.23-24.

³⁹ MAE, Asie-Océanie, Corée, dossier n° 23, f. 114, télégramme de Bonnet, à Washington, 18 septembre 1950, portant mention : Réservé, Urgent, secret.

⁴⁰ *Le Monde*, 3 octobre 1950.

⁴¹ Représentant de l'URSS à l'ONU.

⁴² Cité par Cl. Delmas, *Corée 1950 ; Paroxysme de la Guerre Froide*, Complexe, Bruxelles, 1982, p. 71.

⁴³ Résolution 376 (V) Question de l'Indépendance de la Corée.294^e séance plénière, 7 octobre 1950.

⁴⁴ M-C Smouts, *La France à l'O.N.U., premiers rôles et seconds rangs*, Presses de la fondation nationale des Sciences politiques, Paris, 1979, p. 208.

français à l'ONU, Chauvel, apprit l'offensive de MacArthur au nord de la frontière fortuitement, et non sans étonnement⁴⁵. En effet, Français et Indiens, contrairement aux Américains, ont pris au sérieux les avertissements que Zhou Enlai a formulés dès le 30 septembre 1950⁴⁶ et craignent une éventuelle intervention de la Chine populaire en Corée en cas de franchissement du 38^e parallèle. Au contraire, MacArthur refuse de prendre en compte les rapports réguliers des services de renseignement qui ont noté de fortes concentrations de troupes du côté chinois de la frontière.⁴⁷

Les opérations, rondement menées, permettent la prise de Pyongyang le 20 octobre⁴⁸. L'avance reprend bientôt malgré les difficultés de ravitaillement, au nord de la capitale du Nord. Truman a interdit de bombarder les usines hydroélectriques du Yalou, qui alimentent, il est vrai les usines de Mandchourie⁴⁹. Truman ne veut pas en effet prendre le risque de provoquer directement une réaction de l'Union soviétique ou de la Chine communiste, et donc d'internationaliser le conflit, ce que MacArthur comprend mal, et qui va occasionner des frictions.

Les avant-gardes du X^e Corps atteignent le Yalou le 21 novembre, à Hyesan, tandis que du côté de Ch'osan, le 26 octobre, ce sont des unités sud-coréennes qui parviennent à puiser de l'eau dans le fleuve marquant la frontière.

5) L'intervention chinoise

Avec l'intervention armée de la Chine populaire en Corée, la France est amenée à jouer un rôle de premier plan, demeuré jusqu'ici secret en raison de la discrétion des prises de position françaises, qui tranchent largement avec celle de pays comme le Royaume-Uni. La France est cependant handicapée par l'incapacité du Quai d'Orsay à obtenir des renseignements directs en provenance de Corée. L'effondrement de l'armée sud-coréenne, et l'avancée rapide des troupes nord-coréennes ont isolé le personnel diplomatique en poste à Séoul et ont autorisé son arrestation, ainsi que celui de missionnaires et religieuses français, par les Nord-Coréens. La perte de la légation de Séoul gêne considérablement le ministère des Affaires étrangères à percevoir clairement la situation, et le contraint à recourir aux informations transmises par l'ambassade française à Tokyo, et aux informations transmises par les Américains.

Face à l'intervention chinoise, Paris entend ménager Pékin. L'irruption en Corée d'une armée des volontaires chinois est avant tout comprise comme une mesure de conservation des installations hydro-électriques géantes qui alimentent en électricité la quasi-totalité de l'industrie lourde de la Mandchourie.

Aussi le Quai d'Orsay prône-t-il une politique d'apaisement et de prise en compte des intérêts légitimes du peuple chinois dans le nord de la Corée, analyse partagée d'ailleurs par le Foreign Office⁵⁰. L'attitude française est largement dictée par la volonté de paraître mesurée

⁴⁵ Jean Fauvel, *Commentaire, tome 2, D'Alger à Berne (1944-1952)*, Fayard, Paris, 1972, p. 249.

⁴⁶ Parlant à Pékin, le 30 septembre, Zhou Enlai décrit les Etats-Unis comme l'ennemi le plus dangereux de la République Populaire Chinoise » et a déclaré que « l'armée populaire de Libération est décidée à arracher Formose au contrôle des agresseurs américains ». En ce qui concerne la guerre en Corée, Zhou Enlai souligne que « la Chine soutiendra les Nord-Coréens qui combattent « avec bravoure et acharnement » contre les « envahisseurs américains », il ajoute que « le peuple chinois « ne tolérera pas l'agression étrangère et ne restera pas inactif si les impérialistes envahissent inconsidérément le territoire de son voisin. »⁴⁶ « Déclaration de Chou En-lai », 30 septembre 1950, MAE, Asie Océanie, Corée, n°23, f. 229, et aussi MAE, Asie Océanie, Corée, n° 72, f. 12.

⁴⁷ Les rapports indiquent la présence de 50 divisions représentant 500 000 hommes en Mandchourie. Cf. MAE, Corée, vol. 72, rapport de Washington, le 4 novembre 1950.

⁴⁸ Cf. MacArthur, *op. cit.*, p. 271, et Cl. Delmas, *op. cit.* p. 102. Catchpole, (*The Korean War*, p. 58), propose le 12, ce qui semble prématuré. Les premiers éléments sud-coréens avaient pénétré dans la ville la veille.

⁴⁹ MacArthur, *op. cit.* p. 271.

⁵⁰ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 72, ff. 45 et 49, New York, 8 novembre 1950.

en un temps où le gouvernement français n'exclut pas, peut-être naïvement, de reconnaître le gouvernement de Pékin en échange de garanties sur la non immixtion chinoise dans les affaires de l'Indochine⁵¹. C'est donc naturellement que la diplomatie française s'emploie à empêcher les Américains de bombarder les longues colonnes de véhicules et de fantassins chinois qui traversent le Yalou en nombre. En réalité, Paris ignore que si les installations hydro-électriques restent en elles-mêmes civiles, elles sont employées à des fins militaires, puisqu'elles servent notamment de voies de passage entre la Corée et la Chine. Aussi la position de la diplomatie française devient vite intenable lorsque Washington annonce que les installations hydro-électriques sont utilisées à des fins militaires. Surtout, la désillusion est grande lorsqu'il apparaît de manière claire que l'armée des volontaires chinois n'est pas intervenue pour protéger les barrages et les centrales électriques, mais bien pour sauver le régime nord-coréen et bientôt, pour repousser l'armée de l'ONU à la mer.

6) Un projet de zone tampon

Considérant les intérêts économiques légitimes de la Chine populaire sur une région vitale pour les industries de Mandchourie, la France et la Grande-Bretagne recommandent l'établissement d'une zone-tampon neutre, au nord de Pyongyang afin de garantir que la Chine ne sera pas attaquée⁵². Il va de soi qu'établie au nord de Pyongyang, une telle zone ne permet pas de rétablir ou de maintenir un véritable Etat au nord de cette bande territoriale destinée à être démilitarisée. Cette solution anglaise permet théoriquement de désarmer les craintes de Pékin à propos du voisinage d'un pays ami des Etats-Unis. « *D'où l'idée d'une zone tampon aux confins sino-coréens, qui éviterait un contact dangereux et constituerait un signe concret de l'absence de toute intention agressive de la part des Etats-Unis à l'égard de la Chine.* »⁵³ Français et britanniques rencontrent à cet égard l'opposition des Américains, au motif que ce projet irait à l'encontre de la réunification⁵⁴.

L'arrivée sur la frontière chinoise des troupes américaines paraît une question de jours, et le contact direct avec les Chinois, « *que la création d'une zone démilitarisée était destiné à éviter, est déjà réalisé. D'aucuns sont tentés de conclure que le Commandement, en poussant cette pointe, se proposait précisément de disposer du projet de zone démilitarisée* »⁵⁵.

En réalité, les Américains ne souhaitent aucunement la création d'une zone tampon démilitarisée, même pour rassurer la Chine et dans le cadre d'une victoire américaine en Corée. Dean Rusk, de toute façon, subodore que les Chinois ne voudront pas accepter une telle zone, qui signifierait leur désengagement de Corée⁵⁶.

Dans les confins sino-coréens, l'offensive « finale » de MacArthur prend un tour dramatique, aggravé par des conditions climatiques éprouvantes. MacArthur, candidement, a refusé d'admettre que les Chinois puissent disposer de plus de 25 000 à 30 000 hommes⁵⁷, et son offensive est venue se heurter à l'aveugle dans une masse adverse que les services de renseignement américains estiment désormais à 200 000 hommes⁵⁸. Profitant du désarroi américain face à cette opposition inattendue, un délégué soviétique assène aux Etats-Unis un

⁵¹ Pour des raisons similaires, la Grande-Bretagne a reconnu le gouvernement de Mao Zedong, espérant ainsi garantir la sécurité de Hong-Kong.

⁵² Diverses déclarations non officielles avaient été émises par des officiers américains en Corée, à Washington et à Tokyo, mais le projet d'une avance jusqu'aux frontières avait prévalu. Cf. MAE, Corée n° 72, ff. 40-41, Tokyo, 7 novembre 1950.

⁵³ Cf. MAE, Corée n° 72, f. 120, Tokyo, 21 novembre 1950.

⁵⁴ *Le Monde*, 16 novembre 1950.

⁵⁵ Cf. MAE, Corée n° 72, f. 125, New York, 22 novembre 1950.

⁵⁶ Cf. MAE, Corée n° 72, f. 125, New York, 22 novembre 1950.

⁵⁷ Cf. S. Weintraub, *Mac Arthur's war*, p. 229.

⁵⁸ Cf. MAE, Corée n° 72, f. 156, Tokyo, le 29 novembre 1950, et f. 158, Washington, le 29 novembre 1950.

nouvel avertissement : « si les forces américaines devaient s'approcher de la frontière soviétique, elles devaient s'attendre à une réaction militaire plus violente que celle dont elles viennent d'être l'objet »⁵⁹.

Le 29 novembre, le ministre des Affaires étrangères notifie à la délégation française à New York qu'il partage les appréhensions de Chauvel à propos des risques induits par certaines des initiatives de MacArthur, mais précise que dans la question du droit de poursuite⁶⁰, il ne croit pas que la France ait motif de réitérer, dans l'état actuel de la situation, ses avertissements. Le point de vue français a déjà été clairement marqué à Washington, et il paraît, dans l'esprit du ministre, « difficile d'insister au moment où les troupes des Nations unies éprouvent de nouvelles difficultés »⁶¹. La France occulte donc volontairement la question, devenue secondaire du fait de l'engagement massif des forces chinoises en Corée, afin de ne pas froisser son allié.

A Paris, une nouvelle crise ministérielle interdit cependant au gouvernement de prendre position dans cette conjoncture cruciale : du moins, la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale est-elle en mesure de voter, le 1^{er} décembre, une motion affirmant la solidarité à l'O.N.U. et à ses décisions, en précisant toutefois :

« La Commission prend acte du fait que la Grande-Bretagne et la France ont pris l'initiative de proposer l'établissement d'une zone neutre en Corée du Nord. Elle fait confiance à l'O.N.U. pour rechercher tous les moyens pacifiques d'éviter la généralisation du conflit. Elle demande donc que des conversations soient engagées par les Nations unies avec le gouvernement de la Chine sur la base de l'indépendance et de l'unité de la Corée, ... et en vue de délimiter une zone frontière démilitarisée assurant la sauvegarde des intérêts légitimes de la Chine dans cette région. Elle invite le gouvernement à faire tous ses efforts pour que puissent s'engager aussitôt que possible, des conversations entre les grandes puissances sur l'ensemble des problèmes qui intéressent la paix »⁶².

Ce projet restera lettre morte, tant du fait de l'opposition de MacArthur, que de la puissance et de la violence de l'offensive chinoise, qui rendent vite caduc ce projet de zone neutre.

7) Comment condamner la Chine populaire ?

L'offensive de l'armée des volontaires chinois est d'une telle puissance que les Américains sont contraints à la retraite. La marche triomphale qui les avait conduit jusqu'aux approches du Yalou se transforme en quasi déroute. L'essentiel des troupes parvient à retraiter en bon ordre, mais souvent au prix de lourdes pertes et de l'abandon du matériel lourd.

Le commandement américain a commis l'erreur de s'avancer en colonnes rapides et non à la manière systématique d'un front solidement tenu. Au plan tactique, il a en outre négligé de s'assurer des hauteurs⁶³. Malgré leur faiblesse en artillerie lourde et en matériel, les forces chinoises balaient rapidement les Américains. Le 25 décembre, le Xe Corps évacue en bon ordre le port de Hùngnam sur la côte orientale. A l'Ouest, la retraite est très coûteuse pour les unités américaines qui, dans un froid très vif, marchent en direction du Sud, dans des vallées

⁵⁹ Cf. MAE, Corée n° 72, f. 158, Washington, le 29 novembre 1950.

⁶⁰ Les Américains souhaitaient obtenir le droit pour leurs avions de poursuivre les avions communistes au-dessus de la Chine, en se fondant sur un principe obsolète de droit naval.

⁶¹ Cf. MAE, Corée n° 72, f. 162, télégramme au départ, Paris, le 30 novembre 1950.

⁶² *L'Année politique*, 1950, p. 270.

⁶³ Malgré la vieille recommandation jominiennne qui recommande de s'assurer des hauteurs et l'influence de Jomini sur les conceptions militaires américaines. Cf. Antoine-Henri Jomini, *Précis de l'art de la Guerre*, Perrin, Paris, 2001, p.265.

encaissées où elles sont violemment prises à partie depuis les hauteurs par les troupes chinoises. Les passages de 'The Pass'⁶⁴ et du 'Gauntlet'⁶⁵ sont particulièrement difficiles à franchir pour les convois motorisés⁶⁶. Pyongyang est abandonnée dans les premiers jours de décembre. Un mois plus tard, la pression chinoise, toujours aussi puissante, contraint à l'abandon de Séoul, réputé indéfendable. Le 4, c'est le dernier départ, la fameuse et amère *I.4 hut'oe* (retraite du 4 janvier)⁶⁷. Ces replis successifs ont porté un rude coup au moral des Américains ; même les Marines ont dû reculer dans les montagnes du Nord face aux divisions de Peng Dehuai et Lin Biao⁶⁸.

Ce désastre confère une importance cruciale à la condamnation de la Chine populaire qui, ignorant les résolutions de l'ONU, a préféré entrer en guerre à son tour, contre les forces de l'ONU elle-même. Certains experts américains pensent qu'il faut abandonner la Corée, la guerre paraissant perdue⁶⁹, sentiment renforcé par les discours de Radio-Pékin qui annonce que les forces chinoises poursuivaient leur avance « *dans l'objet d'anéantir les forces des Nations Unies* »⁷⁰.

La tentation d'abandonner la Corée est progressivement repoussée. Dans les circonstances du moment, « *l'évacuation serait un coup terrible porté au prestige allié dans toute l'Asie et au Moyen-Orient, sinon en Afrique ; elle serait le prélude de nouveaux embarras pour les puissances occidentales ; loin de leur permettre de respirer, elle les entraînerait bientôt dans d'autres complications* »⁷¹. De son côté le président Truman répugne, pour des raisons morales, à abandonner les Sud-Coréens, qui seraient alors « *livrés à leurs assassins* »⁷². Au bout de quelques jours, d'ailleurs, les militaires pensent qu'il sera possible de contenir la pression chinoise et stabiliser le front.

Sur le terrain, les troupes chinoises ont en effet ralenti leur progression. Les Occidentaux ont un temps espéré que les Chinois, un moment arrêtés sur le 39^e parallèle, allaient demeurer là dans l'attente d'un règlement. En réalité, ils n'ont fait que se regrouper, en vue d'une nouvelle offensive. Les Britanniques pensent que les forces des Nations unies pourront résister à la pression chinoise, mais devront se replier plus au sud, sur une ligne permettant de meilleures possibilités d'accrochage⁷³. Le gouvernement de Pékin a repoussé officiellement la proposition de trêve, peut-être parce que la retraite des Américains semble avoir provoqué un grand enthousiasme en Chine. « *Une fièvre guerrière s'est emparée des communistes chinois qui s'efforcent de la communiquer au pays tout entier* » ces « *violences de langage et ce déchaînement ne peuvent que confirmer le commandement américain qu'une guerre de grande envergure avec la Chine est inévitable* » regrette l'ambassadeur de France au Japon⁷⁴.

⁶⁴ « La Passe ».

⁶⁵ Le *gauntlet* est le nom anglais du vieux châtiment militaire des baguettes, « l'exercice à la bulgare » du *Candide* de Voltaire.

⁶⁶ Les Américains avaient voulu appliquer le système de la guerre motorisée, dans un pays montagneux, mal desservi en routes, et avaient négligé de s'assurer des crêtes. (Cf. Paul Mousset, *Parallèle 38*, p. 96). La chose changera avec l'arrivée de Ridgway, officier de parachutistes, et du général Clark, qui avait combattu en Italie.

⁶⁷ Lire par exemple le récit de Kim Yòng-ok, *Nae ga Kyokkùn 6.25* (J'ai fait l'expérience de la guerre de Corée), Tadarang, Séoul, 2002, pp. 85 sq.

⁶⁸ Né en 1907, commandant de la 4^e armée de Campagne. Cf. MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 64, ff. 257-258, Note, Tokyo, 6 juillet 1951.

⁶⁹ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 72, f. 196, New York, 3 décembre 1950.

⁷⁰ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 72, f. 202, New York, 4 décembre 1950.

⁷¹ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 72, f. 219, Massigli pour Londres, le 2 décembre 1950.

⁷² MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 72, f. 216, New York, le 13 décembre 1950.

⁷³ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 72, f. 216, New York, le 13 décembre 1950.

⁷⁴ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 72, f. 238, Tokyo, le 28 décembre 1950.

Or, à cette date, « *l'inquiétante détérioration de la position française* », aux Etats-Unis⁷⁵, ne permet plus à la France d'exposer son crédit à des risques trop grands⁷⁶. Aussi le représentant de la France à l'ONU, persiste-t-il dans sa conviction : « *ce n'est pas dans le cadre de l'Assemblée que notre action modératrice doit s'exercer, mais bien par des contacts confidentiels avec les autorités américaines ... Je doute qu'il nous soit possible d'empêcher une condamnation de la Chine par l'Assemblée ; j'espère du moins que nous pourrions en limiter la portée.* »⁷⁷ Chauvel compte clairement initier une politique qui, aussi discrète soit-elle, n'en est pas moins régulatrice et active. Il espère pouvoir, constater non pas l'agression chinoise, mais « *l'assistance donnée par la Chine communiste, malgré les injonctions des Nations unies, à l'agression nord-coréenne* », une formule qui paraît de nature à « *permettre la limitation des entreprises militaires au territoire coréen proprement dit, où les Nations Unies feraient ce qu'il dépendrait d'elle pour réduire distinctement tous les éléments hostiles qui s'y trouvent* »⁷⁸.

Le 1^{er} janvier 1951, les Chinois lancent une nouvelle offensive qui exclut l'éventualité de la trêve tant espérée par les Occidentaux. Face à cette nouvelle épreuve, le recours aux forces chinoises nationalistes de Jiang Jieshi ainsi que le réarmement du Japon sont sérieusement à l'étude du côté du Pentagone.

Bien plus, le Quai d'Orsay craint fortement que la condamnation claire de la Chine à l'ONU ne soit « *mise à profit par le commandement unifié, peut-être même sans le consentement préalable de Washington, pour justifier les opérations que la situation militaire lui paraîtrait requérir sur le territoire de l'agresseur désormais désigné comme tel* »⁷⁹.

Paris craint en pratique que MacArthur, se prévalant d'une telle condamnation, n'outrepasse un mandat limité à la Corée pour aller porter les hostilités en Mandchourie, dont il résulterait probablement une guerre ouverte avec la Chine populaire, alors même que le Quai d'Orsay désire ardemment maintenir le conflit dans ses limites géographiques.

Comme le souligne Hobbes, « *la loi serait nulle, si elle pouvait être impunément violée* ». Il paraît donc difficile de s'en tenir à une simple condamnation morale de l'agression, sans prendre de sanctions contre l'agresseur qui persiste dans son action. Du moins semble-t-il possible de limiter les conséquences pratiques, à défaut des conséquences politiques d'une telle condamnation. Aussi le Quai d'Orsay confirme-t-il à son représentant à New York de ne pas aller plus loin que la constatation de l'agression⁸⁰. Cette attitude rejoint celle du *Foreign Office* qui demeure « *hostile à toute mesure ... tendant à déclarer la Chine agresseur* ». Il s'agit d'éviter que des mesures coercitives ne soient prises contre la Chine⁸¹.

La France va s'employer à modérer une administration américaine qui, en raison même de ses revers en Corée, insiste pour réclamer une condamnation internationale de l'agression chinoise⁸². Les sanctions envisagées par les Américains rassurent cependant Chauvel : il ne s'agit pas d'envahir le territoire chinois par terre, mer ou air, mais de mesures économiques et financières, qui ne vont pas jusqu'au blocus⁸³. Ces sanctions sont à nouveau présentées lors d'une réunion des chefs de délégation des pays occidentaux impliqués dans la guerre de Corée ; le délégué américain, Hickerson, évoque un embargo, la suspension des relations diplomatiques, le gel des avoirs communistes chinois dans les banques. Il pense toutefois que

⁷⁵ L'instabilité politique, les revers subis en Indochine, et le refus du réarmement allemand s'ajoutent à la tempérance des décisions américaines à l'ONU, au grand dam de certains américains.

⁷⁶ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 72, f. 243, New York, le 29 décembre 1950.

⁷⁷ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 72, f. 244, New York, le 29 décembre 1950.

⁷⁸ *Idem.*

⁷⁹ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 73, f. 22, Paris, Secrétariat des Conférences, 2 janvier 1951.

⁸⁰ *Idem.*

⁸¹ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 73, f. 22, Londres, 3 janvier 1951.

⁸² MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 73, f. 35, New York, 3 janvier 1951.

⁸³ *Idem.*

cette suspension ne devrait pas empêcher la création d'une instance susceptible éventuellement en vue de négocier avec Pékin, lorsque le moment sera venu, une trêve et des négociations sur les problèmes d'Extrême-Orient⁸⁴. Mais les Américains ont besoin d'une résolution d'autant plus ferme qu'ils continuent à reculer et évacuent même Séoul au début de janvier.

Au titre des sanctions, le Département d'Etat envisage, afin de prévenir toute nouvelle entreprise chinoise ailleurs, de mettre en place un embargo, d'unifier et de fortifier l'esprit des Nations unies pour les amener à résister à des agressions communistes s'il devait s'en produire ailleurs, et enfin de démontrer que ni les Etats-Unis ni les Nations unies n'ont de visées impérialistes en Extrême-Orient⁸⁵.

La position de la France « *tend à éviter toute initiative de nature à conduire à un élargissement du conflit* ». La délégation française à New York a reçu pour instruction d'écarter toute décision qui constaterait l'agression de la Chine communiste, parce que cette constatation « *même si elle n'impliquait pas immédiatement l'adoption de sanctions contre l'agresseur, désormais reconnu, risquerait d'inciter le commandement unifié à s'en prévaloir pour prendre des mesures qui pourraient avoir pour effet de porter les hostilités au dehors du territoire coréen* », ce qui excède le cadre de son mandat. De telles décisions « *rendraient plus problématiques encore les chances de règlement et préluderaient sans doute à la généralisation du conflit que nous voulons éviter* »⁸⁶ précise Paris, en une allusion à peine voilée aux initiatives du général MacArthur, particulièrement craintes en Europe, et probablement aussi à Washington.

L'humiliante défaite américaine face aux Chinois crée une situation inédite à l'ONU comme aux Etats-Unis. A la tiédeur de l'appui donné par les membres des Nations unies aux troupes américaines en Corée, s'ajoute l'émotion créée dans la classe politique de voir les Etats-Unis plongés dans une vraie guerre, sans que le Congrès en ait été consulté⁸⁷ ; le courant isolationniste se réveille, sous la houlette du sénateur Hoover.

Cette cristallisation s'accompagne d'un flottement à l'ONU. Les membres des Nations unies qui accordaient une pleine confiance à la force américaine et qui « *constatent en Corée la faiblesse des hommes et des armes, sont saisis de crainte et inclinent à sacrifier et les principes et la solidarité qui s'étaient manifestés autour de ces principes pour préserver la paix. Un divorce tend à s'établir entre l'opinion américaine et celle des Nations unies. Je ne crains point d'affirmer que cet état de fait, s'il n'y est pas mis bon ordre, risque de mettre en cause et l'existence même des Nations unies et le Pacte de l'Atlantique...* »⁸⁸ prévient Jean Chauvel⁸⁹.

La position de la France en est compliquée ; il n'est pas loisible que la France paraisse, au plein de cette grave crise, refuser de faire face à la réalité et aux risques qu'elle comporte. Dans tous les cas, la France, ainsi que le rappelle son représentant à New York, ne peut laisser de doute sur sa solidarité « *s'il devenait nécessaire, devant une réalité trop évidente, de rappeler les principes sur lesquels reposent nos positions communes en Europe comme en Asie* » soutient Chauvel qui préconise de lever le plus tôt possible toute équivoque à cet égard⁹⁰.

⁸⁴ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 73, f. 53, New York, 4 janvier 1951.

⁸⁵ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 73, f. 56, Paris, 4 janvier 1951 Direction générale des Affaires politiques, télégramme au départ pour déléfrance [délégation française] à New York.

⁸⁶ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 73, f. 59, Paris, 4 janvier 1951, Secrétariat des Conférences, télégramme au départ pour déléfrance New York, Londres et Washington.

⁸⁷ L'affaire de Corée avait été présentée comme une « opération de police » internationale.

⁸⁸ C'est nous qui soulignons.

⁸⁹ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 73, f. 68, New York, 5 janvier 1951.

⁹⁰ *Idem*.

Les difficultés continuent cependant à l'ONU pour les Etats-Unis, qui sont en minorité à l'organisation, et qui entreprennent un nouvel effort pour « *fondre 53 inappétences particulières en une volonté commune suffisamment ferme pour s'imposer à l'adversaire* »⁹¹. La crise continue donc, et les clivages sont suffisamment importants pour que Chauvel estime être « *en présence à la fois d'une crise militaire en Corée, d'une crise intérieure aux Nations unies* ». Le tout peut même, selon lui conduire à une désagrégation des alliances⁹², qu'il faut éviter à tout prix, au moment où l'on appréhende très fortement que l'affaire de Corée ne soit qu'un « *élément d'un plan d'ensemble établi à Moscou et qui assigne à la Chine diverses missions dans la poursuite d'une entreprise de domination mondiale* »⁹³.

Chauvel, s'il croit qu'il est encore possible d'obtenir un règlement politique en Corée, à condition d'assurer à la Chine la totalité des avantages qu'elle peut attendre d'opérations militaires victorieusement conduites à leur terme ne croit pas que cela arrêtera les entreprises chinoises ailleurs, et notamment en Indochine. Chauvel est d'ailleurs fermement convaincu que Pékin désire intervenir au Tonkin⁹⁴ et craint que, s'il n'y est mis obstacle par la force, Pékin n'étende le domaine soviétique à toute l'Asie méridionale.

Néanmoins, il est nécessaire d'examiner en pleine connaissance de cause la nature des problèmes à résoudre autant que leur étendue, avec « *beaucoup d'objectivité et du recul* »⁹⁵. Il est nécessaire de conserver son sang-froid.

Mais cette distanciation, cette modération française, sont de nature à agacer les autorités et le public américain. Lorsqu'elle émet des craintes ou des remarques sur l'opportunité ou la modalité des sanctions à prendre contre la Chine, ou sur la formulation des projets de résolution, la position française rencontre l'incompréhension et la contrariété de Washington qui désire obtenir une condamnation franche et rapide de l'intervention chinoise.

Consciente des périls vers lesquels conduiraient l'abandon des principes qui guident les pays libres et connaissant les précédents historiques existants, la France a donc à l'esprit la nécessité de faire taire sa voix discordante, au profit de l'entraide et du maintien des alliances. Toutefois, sans faire entorse à cette fidélité, elle est convaincue de servir la communauté internationale « *en voulant avant de s'engager s'assurer de l'objectif poursuivi et apprécier exactement la portée des décisions envisagées* »⁹⁶. Aussi importe-t-il de demander au Département d'Etat de préciser les limites extrêmes des conséquences résultant d'une condamnation de l'agression avant d'être assuré de pouvoir d'y tenir⁹⁷. Le Quai d'Orsay entend en conséquence prendre position avec toutes les assurances nécessaires, car Paris se méfie des idées stratégiques de MacArthur. L'autre point est celui qui impose au gouvernement français, dont les regards sont toujours tournés vers l'Indochine, de se ménager des voies de conciliation avec la Chine⁹⁸.

Le spectre d'une intervention chinoise en Indochine paraît s'éloigner le 19 janvier 1951, en raison des graves difficultés économiques et financières de Pékin⁹⁹. Cependant, le Commonwealth reste très divisé, et même le Canada et la Grande-Bretagne paraissent très conciliants à l'égard de la Chine, au grand dam des Etats-Unis. Le point d'achoppement

⁹¹ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 73, f. 79, New York, 7 janvier 1951.

⁹² MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 73, f. 79, New York, 7 janvier 1951.

⁹³ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 73, f. 89, New York, 7 janvier 1951.

⁹⁴ Pékin avait accusé les troupes françaises d'avoir violé le territoire chinois en novembre 1950. cf. *Le Monde* du 25 novembre 1950.

⁹⁵ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 73, f. 89, New York, 7 janvier 1951

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 73, f. 99, New York, 9 janvier 1951.

⁹⁸ Cf. MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 73, f. 119 sq., New York, bordereau d'envoi, "Texte prononcé par Chauvel, devant la Commission politique des Nations unies, à propos de l'intervention du Gouvernement central du peuple de la république populaire de Chine".

⁹⁹ Cf. MAE, Asie-Océanie, Corée, n° 73, f. 199, Ambassade de Shanghai, le 19 janvier 1951.

majeur reste la question des sanctions. Faut-il inclure directement les sanctions dans la résolution condamnant l'agression, ou bien séparer les deux questions ?

La situation est d'autant plus confuse qu'au même moment, pas moins de quatre projets de résolution ont été déposés successivement depuis le début du mois de décembre. Il s'agit de la « résolution des Six Puissances », de celle du 9 décembre tendant au retrait des forces étrangères de Corée¹⁰⁰, de celle du 12 décembre des « Douze puissances asiatiques », et enfin le nouveau projet américain. Heureusement, la « résolution des Six puissances », trop modérée, paraît maintenant dépassée.

Les Etats-Unis répugnent à localiser le conflit dans une résolution, de peur de se lier les mains. Pour eux, ce serait une véritable « malhonnêteté » de prétendre que le conflit est actuellement circonscrit à la Corée, puisque les sources d'approvisionnement des forces armées et les bases utilisées par l'aviation ennemies, se trouvent hors du territoire coréen. A quoi la France objecte que les troupes de l'ONU sont exactement dans le même cas, fait qui semblait échapper aux Américains.

Le délégué français, Lacoste, propose aussi de légères modifications dans la formulation du projet américain, notamment de substituer aux mots « empêcher l'expansion » la formule « chercher à empêcher », moins restrictive¹⁰¹. Le délégué américain craint que le projet de résolution ne soit affaibli par les amendements, et « manque de réalisme de la part des Nations unies ne conduise exactement à l'inverse de leurs bonnes intentions »¹⁰², c'est-à-dire n'encourage au contraire l'agresseur. L'insistance avec laquelle les diplomates américains demandent la condamnation donne, selon Lacoste, « une indication assez préoccupante sur certaines intentions éventuelles du Commandement américain »¹⁰³. A nouveau, l'incertitude relative à la fermeté du contrôle de l'exécutif américain sur MacArthur, et le manque d'informations exactes sur les ambitions réelles des dirigeants américains pèsent sur le travail des diplomates français. Enfin, au prix de nouveaux ajustements dans l'énonciation, la condamnation de l'intervention chinoise est votée le 1er février 1951, après environ deux mois de tergiversations, hésitations et ajustements. A cette date, la situation militaire s'améliore graduellement sous l'impulsion du général Ridgway.

II. L'engagement militaire : prise de décision et projection de forces

La guerre qui éclate en Corée trouve la France engagée depuis 1946 dans le conflit indochinois, présenté comme un combat anticommuniste. Ce lourd engagement grève le budget militaire, à l'heure du réarmement de la France dans le cadre de l'Otan. Aussi, Paris, considérant « que de toutes les puissances occidentales elle était celle qui entretient en Extrême-Orient l'armée la plus nombreuses et jusqu'ici la plus fortement engagée »¹⁰⁴ entend éviter d'envoyer de nouvelles troupes en Extrême-Orient, d'autant que les effectifs français en Indochine atteignent déjà plus de 150 000 hommes. Cependant, il apparaît bientôt que la France doit tenir son rang dans le concert des alliés, et qu'une présence, même symbolique, serait la bienvenue, en Corée¹⁰⁵. Dans ce cadre, l'envoi d'un aviso paraît avisé.

La Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Hollande, ont offert à l'ONU le concours de certaines unités de leur Marine tandis que le gouvernement des Indes lui-même « offre un contingent de troupes indiennes pour la défense de la Corée du Sud »¹⁰⁶. Face à ces offres généreuses, on

¹⁰⁰ Cf. *Notes et Etudes documentaires*, n° 1.507, p. 7.

¹⁰¹ *Idem*.

¹⁰² MAE, Corée, n° 73, f. 219, New York, 20 janvier 1951.

¹⁰³ MAE, Corée, n° 73, f. 219, New York, 20 janvier 1951.

¹⁰⁴ Télégramme non signé, classé « Réservé, SECRET-URGENT », de Tokyo, en date du 30 juin 1950.

¹⁰⁵ *Idem*.

¹⁰⁶ Asie Océanie, Corée, dossier n° 18, f. 204. L'Inde n'enverra finalement que des unités médicales.

comprend que la France ne puisse rester impassible, sans proposer une participation, si réduite soit-elle. Il y va autant de son prestige que de sa crédibilité face à ses alliés et même de son rôle en Asie. La Marine américaine, renforcée d'unités britanniques, est bien pourvue de bâtiments de fort tonnage, et « *aurait seulement besoin de bâtiments d'escorte, munis de radars et d'appareils d'écoute anti-sous-marins, caractéristiques qui répondent à celles d'une frégate ou d'un aviso. ...En dehors de l'intérêt militaire, ...la valeur de l'appui moral qui serait ainsi apporté aux Etats-Unis* » serait d'un intérêt certain, confie l'amiral Joy¹⁰⁷ à l'ambassadeur de France au Japon¹⁰⁸.

Il faut finalement attendre le 18 juillet 1950 pour que la France, se fondant sur les recommandations du Conseil de sécurité, mette à la disposition des Nations unies le *La Grandière*, aviso colonial basé en Indochine¹⁰⁹. Arrivé à Sasebo (Japon) le 27 octobre, le *La Grandière* accomplira plusieurs missions d'escorte et de recherche de mines, et participera notamment aux opérations du débarquement d'Inch'on¹¹⁰.

1) Le problème des forces terrestres

A la fin du mois de juillet 1950, ni les forces sud-coréennes rudement étrillées, ni les troupes américaines débarquées depuis le 4 ne sont encore parvenues à enrayer l'avance des forces nord-coréennes. Le 26 juillet, « *...en réponse à l'appel du Secrétaire général des Nations unies, le gouvernement britannique a décidé d'envoyer un corps expéditionnaire en Corée, pour y participer aux opérations militaires* »¹¹¹. Le lendemain, la Nouvelle-Zélande, imitant l'exemple de sa métropole, arrête le principe d'envoyer des troupes en Corée¹¹².

En réponse à l'appel lancé le 14 juillet par le Secrétaire général de l'ONU pour demander à cinquante Etats membres de fournir à la Corée une aide active, nomment sous forme de l'envoi de forces terrestres¹¹³, des puissances — Angleterre, Canada — comme des Etats plus modestes, comme le Danemark¹¹⁴, ont répondu à l'appel du Secrétaire général. Le commandement unifié est arrivé à la conclusion que les unités combattantes terrestres devaient être au moins d'un bataillon, c'est-à-dire d'un millier d'hommes environ. C'est pourquoi les offres de plusieurs Etats sud-américains, trop modestes, seront écartées, les forces offertes ne dépassant pas la compagnie ou le peloton¹¹⁵.

La France, en cette fin de juillet, propose d'abord au commandement unifié de l'ONU en Corée d'envoyer des observateurs pour étudier, *pour étudier, en liaison avec l'état-major américain, le déroulement des opérations et en tirer les leçons* »¹¹⁶. Les Français s'intéressent

¹⁰⁷ Joy C. Turner, commandant des forces navales des Etats-Unis en Extrême-Orient.

¹⁰⁸ MAE, Asie-Océanie, 1944-1955, Corée, dossier 63, f 7.

¹⁰⁹ MAE, Secrétariat des conférences, télégramme au départ pour Londres et Washington, 18 juillet 1950. Asie-Océanie, Corée, dossier 63, f. 28. Cette décision est communiquée par R. Schuman au Conseil des ministres, du 19 juillet 1950, avec une proposition de communiqué dont les termes sont très similaires au câble envoyé au Secrétaire général de l'ONU (cf. AN, 4 AG/ 4, Procès-verbal du Conseil des ministres du 19 juillet 1950).

¹¹⁰ Cf. Note sur la Participation du *La Grandière* en Corée, établie par le Capitaine de Frégate Huet, commandant l'escorteur « La Grandière » à Monsieur le Contre-amiral, Attaché naval à Washington. A bord, à Papeete, le 9 juin 1951, SHM, UY 226. et l'article du contre-amiral Louis Tailhades « La Marine nationale dans la guerre de Corée », *Revue Historique des Armées*, n°179, juin 1990 (pp. 87-91).

¹¹¹ MAE, Asie-Océanie, Corée, dossier 63, f. 42.

¹¹² *Idem*, f.45, câble de Londres du 27 juillet 1950.

¹¹³ MAE, Asie-Océanie, Corée, dossier 63, f. 48

¹¹⁴ Note « 48 », non datée (fin juillet 1950 ?) MAE, Asie-Océanie, Corée, dossier 63.

¹¹⁵ Cf. Gamal ed-Din Attia, *Les forces armées des Nations Unies en Corée et au Moyen-Orient*, Librairie Droz, Genève, 1963, p. 219-220, se fondant sur les déclarations du général Bradley devant la commission d'enquête sur le rappel de MacArthur.

¹¹⁶ MAE, Asie-Océanie, Corée, dossier 63, f. 40. Voir aussi *Bulletin des Nations unies*, 1^{er} août 1950 p. 92-93 pour d'autres propositions, ainsi que les protestations du bloc soviétique.

surtout à l'appui d'artillerie et aux armes anti-chars. Les Américains refusent de s'encombrer d'observateurs. La situation est difficile, ils n'ont guère besoin de témoins de leur infortune¹¹⁷, mais bien de renforts.

Le 18 août 1950, le « général MacArthur adresse un ardent appel aux Etats membres pour obtenir un renfort de troupes de terre. Il ajoute que l'utilité matérielle de chaque contribution est fonction de sa rapidité »¹¹⁸. Au même moment, les GI s'étonnent que les autres membres des Nations unies n'envoient pas de troupes, alors que les Etats-Unis engagent les leurs¹¹⁹.

Cédant aux demandes américaines, la France examine la question et le 18 août 1950, le Comité de la défense nationale se réunit à cet effet. Signe de l'importance qu'elle revêt à cette date, la question de la participation de la France à la guerre de Corée est posée non par le ministre de la Défense, mais par René Pleven, président du Conseil.

Rappelant que la plupart des Alliés ont « mis à la disposition de l'ONU des Forces Armées », René Pleven reconnaît que la France fait dans le cadre de la sécurité collective un effort important en Indochine et que « l'importance de cet effort devrait suffire à ... [se] dispenser de toute participation effective à la guerre de Corée »¹²⁰. Cependant, notant que l'abstention donnerait une image négative de la France dans l'opinion alliée, René Pleven expose que « la participation de la France aurait d'heureux effets » et « serait conforme aux principes de sécurité collective ... maintes fois défendus dans les Assemblées internationales »¹²¹.

Jules Moch, le ministre de la Défense, se montre « réservé quant à l'opportunité politique d'une telle décision »¹²², car pour lui, « l'envoi d'un bataillon de volontaires est techniquement impossible ». Accaparé par l'Indochine et surtout par un ambitieux effort de réarmement de la France, Jules Moch ne paraît pas comprendre les heureuses conséquences d'une telle participation de la France.

Cette occasion de resserrer les liens avec l'allié américain n'a pas échappé à Jean Letourneau, le ministre des Relations avec les Etats associés¹²³ qui estime que l'envoi d'un bataillon en Corée serait au contraire de nature à consolider sur le plan international, la position française en Indochine : « Notre participation, même très réduite à la guerre de Corée, nous garantira l'aide alliée en cas de difficultés nouvelles en Indochine. »¹²⁴

Répondant à Jules Moch, René Pleven précise, tout en convenant de la difficulté de la décision à prendre : « S'engager, même symboliquement dans l'affaire de Corée, présente de nombreux inconvénients. S'abstenir est pire encore. »¹²⁵ Le président du Conseil propose finalement de « mettre un bataillon à la disposition de l'ONU, ... et de motiver très explicitement » cette position « justifiée par l'effort fourni depuis cinq ans par la France en Indochine »¹²⁶. C'est finalement au cours du Conseil des ministres du 22 août 1950 que la participation française aux troupes terrestres des forces de l'ONU en Corée est décidée.

¹¹⁷ MAE, Asie-Océanie, Corée, dossier 63, f. 49

¹¹⁸ MAE, Asie-Océanie, Corée, dossier 21, f. 50.

¹¹⁹ *Le Monde* du 15 août 1950, daté du 16.

¹²⁰ AN, 4 AG / 247, Comité de la Défense nationale, Secrétariat général Permanent de la Défense Nationale, Séance du 18 août 1950, p. 16.

¹²¹ AN, 4 AG / 247, Comité de la Défense nationale, Secrétariat général permanent de la Défense Nationale, Séance du 18 août 1950, p. 16.

¹²² *Idem*. Il n'est pas clair si « ces réserves sur l'opportunité politique d'une telle décision » concernent la situation politique en France même ou sa position internationale.

¹²³ Ancien ministre des Colonies.

¹²⁴ AN, 4 AG / 247, Comité de la Défense nationale, Secrétariat général Permanent de la Défense Nationale, Séance du 18 août 1950, p. 17.

¹²⁵ AN, 4 AG / 247, Comité de la Défense nationale, Secrétariat général Permanent de la Défense Nationale, Séance du 18 août 1950, p. 17.

¹²⁶ AN, 4 AG / 247, Comité de la Défense nationale, Secrétariat général Permanent de la Défense Nationale, Séance du 18 août 1950, p. 18.

« Sur la proposition de M. Schuman et après les interventions de MM. Pleven, J. Moch, et Guy Mollet, le Conseil décide de répondre à l'appel adressé au nom du Conseil de sécurité par M. Trygve Lie et de mettre un bataillon de marche¹²⁷ à la disposition du commandement unifié des Nations unies en Corée ; il approuve les termes de la lettre du gouvernement français faisant part de cette décision au Secrétaire général de l'ONU. »¹²⁸

2) Le Bataillon français de l'ONU

Les télégrammes annonçant cette décision partent aussitôt, et la presse mentionne la création du bataillon de volontaires à partir du 25 août. Arrivé d'Alger où il exerce les fonctions d'Inspecteur de la Légion, le général Magrin-Vernerey (1892-1964), plus connu sous le nom de guerre de Monclar, héros de Narvik¹²⁹ et de la campagne d'Ethiopie, se porte volontaire pour commander la nouvelle unité.

Celle-ci, organisée à Auvours, dans la Sarthe, n'est opérationnelle qu'à la mi-octobre, après une sélection drastique des volontaires.

L'unité française est constituée d'un état-major des Forces terrestres de l'ONU en Corée, et d'un bataillon de type OTAN, à quatre compagnies de combat plus une compagnie de commandement. Le rôle de l'état-major est de servir d'observateurs, les questions du combat antichar, de l'appui tactique de l'aviation et de la lutte contre le froid intéressent aussi Paris. En réalité, l'état-major ne tardera pas à servir de réserves de cadres dans laquelle puiser en cas de nécessité. Le bataillon est organisé sur le modèle du bataillon américain¹³⁰.

Il sera donc rattaché à une division américaine, et même, probablement, à un régiment¹³¹.

Les recrues du bataillon sont relativement âgées, comme en témoigne le tableau ci-après, car l'expérience du combat et la camaraderie, ainsi que des motivations claires, ont été préférés à l'amateurisme.

Condition de recrutement au Bataillon français

Active / Réserve	Grade	Age limite
Active	Capitaine	40
	Lieutenant, ss /Lt	35
	Adjudant-chef	38
	Adjt, sgt/chef, sgt	37 à 35
	Hommes du rang	24 à 34
Réserve	sous-officiers et hommes du rang	Limite supérieure : 45 ans

Source : SHAT 7 U 290, et Olivier Maestrati, *Le Bataillon français en Corée*, p. 62.

¹²⁷ Une unité de marche est une unité militaire composée à partir d'éléments disparates pour une action particulière.

¹²⁸ AN 4 AG /4, Procès-verbal du Conseil des Ministres, Séance du 22 août 1950, p. 5.

¹²⁹ A l'hiver 1940, Les Français et les Anglais débarquèrent en Norvège au moment où les Nazis attaquaient le pays. La prise de Narvik fut la seule victoire alliée du printemps 1940. Mais le succès de l'offensive allemande en France et en Belgique obligea au rembarquement des troupes alliées.

¹³⁰ Cf. *Infra*, la partie consacrée au problème de l'Indochine et à la Défense de l'Europe.

¹³¹ Le système de rattachement d'une petite unité française à une plus grande unité américaine a été expérimenté en Italie, en 1943, au moment de la création du corps expéditionnaire français (cf. Jean-Christophe Notin, *La campagne d'Italie*, Perrin, Paris, 2002).

Si, dans certaines armées, cet âge relativement « avancé » poserait problème, les Français ont accepté d'incorporer des vétérans. Il paraît préférable en effet d'avoir des hommes posés, des professionnels, plutôt que des matamores romantiques ou des réfugiés économiques, à peine sortis de l'adolescence et risquant de vouloir résilier immédiatement leur engagement à la moindre difficulté, ou pire, de mal réagir au combat ¹³².

A la volonté de combattre, celle de faire partie de la première armée des Nations unies, ou de s'opposer au communisme s'ajoutent d'autres motivations, comme trouver du travail, ou retrouver cette extraordinaire fraternité d'armes qui manquent à ceux qui, la guerre passée, ont retrouvé une vie civile par comparaison bien morne. Ceux-ci n'hésitent pas à se porter volontaires, au risque de mettre leur existence en danger. Parmi les cas les plus emblématiques, bien qu'exceptionnels, on raconte le cas de cet architecte « *qui laissa son cabinet pour redevenir capitaine* », celui aussi du « *directeur d'usine qui vint du Maroc dans son avion personnel pour redevenir deuxième classe, et un général de corps d'armée qui prit des galons de lieutenant-colonel*¹³³. Et je ne parle que de ceux qui furent acceptés, car moins d'un volontaire sur trois trouva sa place au premier bataillon » écrit le général de Cockborne.
¹³⁴

Ces hommes, tous volontaires, proviennent de toutes les armes et services de l'armée de Terre, de la Marine et de l'armée de l'Air, issus de l'active et des réserves, qui illustre la diversité des différentes composantes des armées françaises en même temps que le large spectre des motivations. Il paraît nécessaire de préciser que, pour le gouvernement français, « *il était risqué d'envoyer à l'ONU une unité sans traditions et formée à la hâte de gens qui ne se connaissent pas* »¹³⁵. Cette fragilité apparente, inhérente aux bataillons de marche¹³⁶, fut donc compensée par l'âge et l'expérience des volontaires retenus.

Perçus comme les « mercenaires de MacArthur » par la propagande communiste, ces hommes débarquent finalement à Pusan le 29 novembre 1950, au moment où les nouvelles des opérations se font mauvaises, du fait de l'intervention de l'armée des volontaires chinois.

Ce n'est qu'au début de janvier que les Français participent à leurs premières opérations de guerre. Le 10 janvier, à Wònju, le bataillon français est attaqué par des Nord-Coréens, d'abord la 1^{ère} compagnie, qui parvient à se dégager par une contre-attaque, tandis que la 3^e compagnie se lance à l'assaut d'une éminence tenue par l'ennemi. C'est là qu'intervient un épiphénomène significatif : le lieutenant Lebourrier fait attaquer baïonnette au canon, et met l'ennemi en déroute. Il n'en faut pas plus pour que les correspondants de guerre américains témoins de l'action se perdent en louanges dithyrambiques sur ces étranges Français. Le général Ridgway ne manque pas de décorer le lendemain le lieutenant Lebourrier de la Silver Star, haute récompense américaine. Les Français, un peu par hasard, ont prouvé leur pugnacité, ce sont des « tough guys », des gars solides, sur lesquels les GI peuvent compter. Et cela importe dans le contexte de débâcle, où le moral des Américains est grièvement atteint. En février, à Chip'yòng-ni, la première impression de solidité est confirmée, ce qui donne lieu à de nouvelles louanges et à de nouveaux articles dans la presse américaine.

¹³² Entretien avec le colonel de Castries, 11 mars 2004.

¹³³ Le général Monclar accepta de troquer ses étoiles pour les galons de lieutenant-colonel, un général de corps d'armée ne pouvant commander un bataillon. Il va de soi que ce grade resta une fiction, la solde et les termes d'adresse restant inchangés.

¹³⁴ Cockborne, (général Guy de), *Souvenirs d'un soldat de l'empire*, Editions la Renaissance, Troyes, juillet 1993. Cockborne fut l'adjoint de Monclar en Corée.

¹³⁵ Cockborne, *passim*.

¹³⁶ Une unité de marche est un regroupement tactique de plusieurs unités, ou détachements, fondus en un bataillon pour des besoins temporaires.

Certes, la défense de Chip'yong-ni est d'autant plus magnifiée qu'à quelques kilomètres de là, à Hoeng-song, le bataillon hollandais a subi un grave échec, son état-major ayant même été décimé par un commando nord-coréen.

La solidité des Français joue cependant en leur défaveur, si l'on peut dire, car ils sont désormais engagés en pointe, contre un ennemi accrocheur, retranché dans des casemates à l'abri des tirs d'artillerie et des bombes de l'aviation tactique. Ainsi, à 1037 en mars, puis durant les combats de Crèvecoeur (cote 931), en septembre, les Français subissent de lourdes pertes, difficilement comblées par les détachements de renforts prévus, et ce, d'autant plus que le désastre de Cao Bang et ses conséquences ont obligé à prélever des hommes sur le volant d'effectifs prévu pour la Corée. Les avantages moraux acquis par l'action du bataillon français conduisent cependant les autorités françaises, stimulées peut-être par les protestations énergiques de Monclar, à maintenir le Bataillon à ses effectifs de combat, pour lui conserver ses capacités opératoires. Relevé à la fin de 1951, puis à la fin de 1952, le bataillon français de l'ONU s'acquitte très honorablement des missions qui lui sont confiées.

En dépit de la modestie de ses effectifs, qui se montent à environ un millier d'hommes, renouvelé par les renforts, le bataillon français fut très présent au niveau opérationnel, ce dont témoigne son taux de pertes de 10 %, l'un des plus lourds des forces des Nations unies. De même, le fanion du bataillon français est le plus décoré de tous ceux des troupes ayant participé au conflit. Le bataillon contribua ainsi fortement à la fois au resserrement des alliances et de la coopération avec les Américains et les Britanniques notamment, mais aussi renforça les liens avec la Corée du Sud. Plus de 150 soldats sud-coréens furent en effet intégrés à l'unité française, notamment dans la compagnie mixte franco-coréenne, qui se distingua particulièrement pendant les combats de Crèvecoeur (cote 931).

Conclusion

Si le rôle de la France dans le conflit coréen a été largement occulté par la modestie des effectifs engagés par Paris, il n'en demeure pas moins crucial, à plus d'un titre.

Si la France est solide, malgré une réputation maculée par la défaite de 1940 et l'agitation communiste, le prestige de la France, sa caution morale, sont plus importants aux yeux des Américains. Les premiers combats permettent un certain rayonnement international de la France et de son armée. La combativité des Français en Corée en janvier-mars 1951, rehausse le moral de soldats américains physiquement et moralement amoindris par leur retraite face aux volontaires chinois¹³⁷. La solidité du bataillon français, et la fermeté de son action solidaire, autorisent l'accélération de l'aide américaine à l'Indochine et le réarmement de la métropole.

Concernant la Corée, il semble que l'intégration réussie des combattants coréens¹³⁸ ait aussi, à la grande surprise des Américains, prouvé à ces derniers que convenablement équipés et commandés, les soldats sud-coréens pouvaient démontrer d'excellentes qualités militaires¹³⁹. L'exemple de la compagnie mixte aurait donc contribué à rehausser le prestige de l'armée sud-coréenne auprès des principaux contributeurs de l'armée des Nations unies¹⁴⁰.

¹³⁷ Cf. M. B. Ridgway, *The Korean War*, p. 86.

¹³⁸ SHAT 7 U 288, Historique du Bataillon.

¹³⁹ ¹³⁹ Note de J.D. Oates (traduction) annexée au rapport du commandant Maincent, attaché militaire à Tokyo, en date du 28 mai 1952. MAE, Corée n°65, f. 201.

¹⁴⁰ Lettre de Shin Shi-hung, commandant, chef du Bureau des Affaires personnelles du KATUSA auprès du Major-Adjoint le plus ancien, Quartier Général de l'Armée R.O.K., au Colonel Borreil, le 5 août 1952. SHAT, 7 U 290.

Enfin, la France, bien que cela soit longtemps resté occulté, avait exercé un rôle modérateur bien que discret auprès des Américains, et accepté, toujours à l'ONU, d'endosser la présentation de la résolution du 7 juillet 1950, donc de la présenter comme sienne. C'est aussi l'occasion, pour la France, d'initier la tradition des interventions onusiennes, dont le dernier avatar concerne, en 2006, le Liban.

La guerre de Corée est aussi l'occasion de refonder les relations franco-sud-coréennes, à peine reprises après la libération de 1945, et de resserrer les liens existants avec les Etats-Unis, partenaire incontournable de la sécurité européenne des années 1950.

Enfin, la guerre fut aussi, malgré ses aléas, l'occasion pour quelques 3000 Français, chiffre inégalé jusqu'aux jeux Olympiques de 1988, de découvrir et d'apprécier la Corée et ses habitants. Et certains Coréens du bataillon français, notamment des interprètes, viendront étudier en France, la paix revenue.

Pertes et citations du Bataillon français de l'ONU en Corée

Pertes du bataillon français de l'ONU :

11 officiers, 42 sous-officiers, 209 caporaux et soldats (soit 262), ainsi que 18 Coréens de la 2^e compagnie.

Citations collectives obtenues par le BF/ONU

4 citations à l'ordre de l'armée française
3 citations présidentielles américaines,
2 citations présidentielles coréennes

Section « pionniers commandos »

2 citations à l'ordre de l'armée française

Abstract

Laurent QUISEFIT

The role of medium powers during the Korean War had been scarcely studied, except concerning Great-Britain and the Commonwealth member states, like Canada, for instance. France led both a political and military action during the conflict, in order to fulfil his commitments to the UN and the NATO. So, France voted the UN Security Council's resolutions which, condemning the North-Korean aggression, favoured the constitution and the intervention of the UN's Army in Korea.

Gradually responding to the requests of his allies, as well as the UN's solicitations, France, according to UNO's decisions, participated in the conflict, by sending a military ship, then an infantry battalion, despite France heavy involvement in Indochina.

Indochina's war, which drained a large part of financial and military ability of France at the time, made necessary that the United States furnish an aid to France, which cannot afford alone the whole burden of this expensive war.

The abandon of Indochina by France, notwithstanding with the loss of prestige of the western countries, could endanger the whole region through contamination by communism.

In Europe, at the same time, the rearmament of the West was accelerated when the Korean conflict burst, but the French Army reputation was still maculated by the tragic defeat of 1940, so that France military reliability was supposed to be low and this mistrust was deepened by American fears regarding communist agitation.

Since American help was of crucial importance for France, the involvement of French infantry troops consisted also to demonstrate the toughness of the French army as well as to prove France's fidelity to his commitments.

If France only sent one battalion, the stubborn pugnacity of this unit enhanced the status of the French Army in the eyes of the United States. American press, both civilian and military, easy mentioned exploits of the French Battalion in order to prove that United States were not fighting alone, and to show to the American people that they had tough allies, despite these articles were not published on a regular base.

Concerning diplomacy, France adopted a faithful but moderating behaviour towards the United States, which allowed France to canalise and to amend the American initiatives, meanwhile manifesting a firm opposition to any hazardous decision, especially MacArthur's ones.

In France, after the first fears had gone, the questions related to Korea faded in a growing lack of interest deepened by the stabilisation of the main line of resistance around the 38e parallel, and the emergence of others social or colonial conflicts interesting more directly France.

The French participation to the Korean conflict was also an opportunity both to strengthen the relations between France and the United States, despite persistent divergences, and also, to found anew the relations between Korea and France, necessarily reinforced by this new brotherhood in arms.